



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 66973

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le problème des ronds-points mis en place sur les aires de repos et les stations-service des autoroutes dans notre pays. En effet, les automobilistes se trouvent aujourd'hui confrontés au problème pratique de trouver la sortie adéquate en quittant les aires de repos, cela du fait d'une signalisation confuse et inadaptée. En conséquence, il demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre afin que les conducteurs ne courent plus le risque de prendre les bretelles d'autoroutes à contresens en quittant les aires de repos ou les stations-service des autoroutes.

Texte de la réponse

Depuis quelques années, les aires de repos des autoroutes offrent des services de plus en plus variés. La gestion des accès à ces zones de service ne peut être correctement assurée que par la mise en place d'un carrefour giratoire qui permet d'accueillir dans de bonnes conditions de sécurité tous les mouvements d'entrée et de sortie des zones. Il convient dans ce contexte d'apporter un soin particulier à la conception générale et à la signalisation de ces carrefours giratoires, compte tenu des différents sens de circulation à répartir à proximité de l'autoroute, sans risquer des prises à contresens des bretelles d'autoroute par les usagers. En particulier, la signalisation doit être rigoureusement conforme au code de la route et à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle doit par ailleurs respecter les règles de l'art attachées à ces réglementations qui sont régulièrement rappelées aux services gestionnaires des autoroutes, notamment par le réseau scientifique et technique du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Chaque année, des véhicules engagés à contresens provoquent des accidents sur les routes à chaussées séparées. Si le nombre de ces accidents est très faible, ils sont généralement graves. Ces dernières années, dans le cadre des programmes d'amélioration de la sécurité routière, des expérimentations ont été menées sur différents sites. Celles-ci ont consisté à modifier les points d'entrée jugés potentiellement dangereux et à renforcer la signalisation aussi bien horizontale que verticale. Par ailleurs, un groupe de travail national sur la problématique des prises à contresens, animé par le service d'études techniques des routes et autoroutes, a été constitué avec les services concernés et certaines sociétés d'autoroutes afin de suivre ce dossier sensible.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66973

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6122

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8816